



Direction du Logement et de l'Habitat

2019 DLH 15 – Renouvellement de la garantie d'emprunt accordée par la Ville à des prêts PLUS à contracter par l'Habitation Confortable (12 044 029 €).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2015 DLH 279-2 des 14, 15 et 16 décembre 2015, la Ville de Paris a accordé sa garantie à un prêt PLUS d'un montant de 10 597 085 euros, afin de financer la réalisation d'une résidence étudiante de 29 logements, 80, rue de la Tombe Issoire dans le 14^e arrondissement. La convention de location signée avec le CROUS n'a pu être transmise avant la date maximum de versement du prêt PLUS souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ce qui a entraîné la caducité du contrat.

Par délibération 2016 DLH 337-2 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, la Ville de Paris a accordé sa garantie à un prêt PLUS d'un montant de 1 446 944 euros, afin de financer la réalisation par l'Habitation Confortable d'une résidence étudiante de 210 logements, sur le lot B1B4 de la ZAC Paris Rive Gauche dans le 13^e arrondissement. La notification du marché de conception-réalisation a été retardée en raison de la mise au point du marché avec le groupement d'entreprises sur les contraintes techniques liées à la RATP, décalant le besoin de financement de l'opération de deux ans.

Aussi, afin de permettre à ces programmes de logements sociaux de se poursuivre, je vous propose d'approuver le renouvellement de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLUS, à contracter par l'Habitation Confortable auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 12 044 029 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris